

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SMECRU : 3 octobre 2019

Ordre du jour :

- 1- Plan d'investissement 2019 SMECRU
- 2- Décision modification budgétaire n°2
- 3- Animation DOCOB, année 2020

Information :

1. Prolongation du Contrat de Travail de Mme S. CAYRAC
2. Décision n°2019-09-01 avenant marché public Teractem – fiche-action DF1 Stratégie foncière
3. Décision relative à l'attribution du marché bilan du Contrat de Rivières
4. Convention de stage Vanessa Pollet
5. La concertation citoyenne sur le manque d'eau Alerte à Malib'Usse présentée à un sommet de chefs d'Etat le 20 septembre 2019
6. Projet d'avenant au marché de travaux continuité écologique 2018-04 : augmentation des coûts.
7. Propositions statutaires pour le SMECRU en vue de l'organisation de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant.

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Frank GIBONI, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

Délégués suppléants :

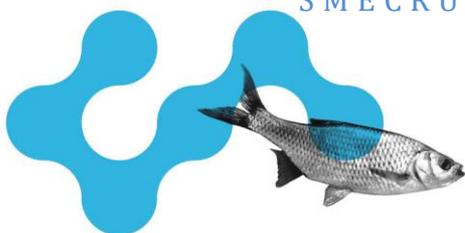
- Avec voix : RAS

DELEGUES EXCUSES : Monsieur Bernard REVILLON (pouvoir à Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur François RICHER)

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET.

L'an deux mille dix-neuf,

Le 3 octobre 2019 à dix-huit heures trente,



Le Comité Syndical du SMECRU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de **la mairie de Sallenôves**, sous la présidence de Monsieur **Christian BUNZ**.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis VIDAL est désigné secrétaire de séance.

Le Président de séance indique que les montants indiqués dans les projets de 3 délibérations ont été revus au regard l'actualité récente du SMECRU, à savoir :

- Réception du devis pour la réparation du débitmètre dont le prix de revient, en tenant compte des subventions publiques, serait équivalent à l'achat d'un matériel neuf, plus moderne. Dans ce contexte, le contenu du projet de la délibération n°1 est modifié, impactant également le contenu du projet de délibération n°2,
- Réception du devis pour la mise en place d'une plaque à écrevisse dans le projet de délibération n°3.

Les coûts initiaux et ceux actualisés ont été affichés en séance.

Le Président poursuit la nécessité d'ajouter deux points d'informations complémentaires :

- Le projet d'avenant au marché 2018-04, au regard d'une modification du coût des travaux,
- La proposition des futurs statuts du SMECRU.

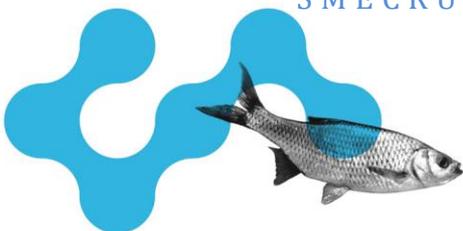
1/ Plan d'investissements 2019 SMECRU

En 2013, le SMECRU avait sollicité l'Agence de l'Eau pour une demande de subvention relative à l'achat de matériel nécessaire au bon fonctionnement de la structure. Le XI^{ème} programme d'aide de l'Agence de l'Eau prévoit, tous les 5 ans, une participation financière pour de l'investissement. Au regard des besoins actuels du Syndicat de Rivières, des investissements sont nécessaires en 2019.

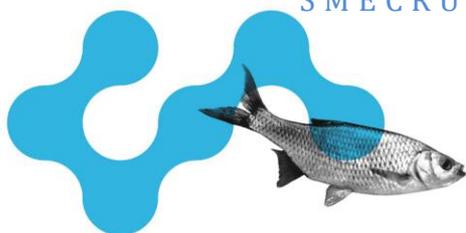
Pour information : par ETP (Equivalent Temps Plein), l'Agence de l'Eau dispose d'une enveloppe dont le coût plafond est égal à 24 000 € HT. Sur ce coût plafond, l'Agence applique une subvention de 50% soit une aide de 12 000 € HT.

Le nombre d'ETP retenu par l'Agence de l'eau serait au minimum de 3 (ce nombre d'ETP est en correspondance avec le temps passé sur les missions techniques validant les priorités du XI^{ème} programme d'aide). Ainsi, sur cette base, le coût plafond pour le SMECRU en 2019 serait de $3 \times 24\,000 = 72\,000$ € HT, et donc la subvention maximale serait de $72\,000 \times 50\% = 36\,000$ € HT.

Le détail des investissements et leurs justifications sont présentés dans le tableau ci-dessous :



| Désignations | Justifications | Montant (€ HT) estimation faite sur devis |
|------------------------------|--|--|
| Matériel roulant | | |
| Véhicule de type 4x4 | Le SMECRU dispose d'un véhicule de type 4x4 acheté en 2009 d'occasion (kilométrage 80 000 km, 1ere mise en circulation : avril 2004). Malgré un entretien régulier, ce véhicule, en raison de souci de corrosion sur le châssis, ne pourra valider son prochain contrôle technique prévu en novembre 2019 | 20 000 |
| Véhicule type citadine | L'équipe technique du SMECRU se compose de 5 ETP * et ne dispose que d'un seul véhicule. Au regard du nombre de déplacements sur le terrain, les agents sont amenés très régulièrement à utiliser leurs voitures personnelles. Ainsi, sur le 1 ^{er} semestre 2019, les déplacements professionnels nécessitant l'usage des voitures particulières ont été les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Chargée de mission : 570 Km ○ Chargé de projet Zones Humides : 730 Km ○ Technicienne de rivières : 591 Km <p><i>* dont 1 ETP embauché pour 12 mois en raison d'un accroissement temporaire d'activité.</i></p> | 13 000* *Devis non obtenu |
| Matériel informatique | | |
| 3 PC | -1 en remplacement de celui de la chargée de mission. Le PC actuel, en fin de course, ne pourra pas supporter l'installation du futur observatoire des débits et des prélèvements, -1 pour la technicienne de rivière n°2. Embauchée en janvier 2019, cette dernière utilise son PC personnel, -1 pour la comptable. Le PC actuel, arrive également en fin de parcours et rencontre des difficultés avec les logiciels de comptabilité et de paie. | 5 900* *dont « Pac Office », installation, garantie |
| 3 Ecrans | 1 pour la chargée de projets zone humide. 1 pour la technicienne rivière n°2, Embauchée en janvier 2019, cette dernière utilise son PC personnel. Ne dispose pas d'écran 1 pour la comptable dont l'utilisation du logiciel comptable nécessite un écran de taille plus grande. | 800 |
| 1 Disque dur externe | Celui acheté en 2013, n'est plus de capacité suffisante pour la sauvegarde mensuelle des données du syndicat | 200 |
| 1 borne wi-fi | Le SMECRU ne dispose d'aucun moyen WI-Fi ce qui est compromettant lors de réunions ou de l'accueil de personnes extérieures. | 200 |



| Fauteuils | | |
|------------------------------|---|---------------|
| 3 Fauteuils | 1 pour la technicienne n°2, 1 pour un agent en télétravail, 1 pour la comptable | 1300 |
| Débitmètre | | |
| 1 débitmètre | Le débitmètre actuel est en panne, la réparation coûterait le même prix qu'un matériel neuf (subvention comprise) | 6 500 |
| TOTAL € HT (arrondis) | | 47 900 |

Le coût prévisionnel des investissements permettant au SMECRU de fonctionner s'élève donc à 47 900 € HT, susceptibles d'être financés de la manière suivante :

| PLAN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT SMECRU | |
|--|--------|
| Coûts des investissements HT | 47 900 |
| Subvention AERMCV 50% | 23 950 |
| Autofinancement SMECRU | 23 950 |

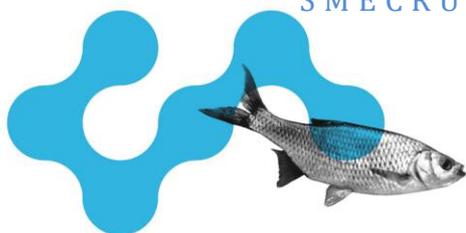
Après avoir débattu, le comité syndical valide à l'unanimité :

- le projet d'investissements 2019 du SMECRU et son plan de financement,
- l'autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'ensemble de ces investissements et auprès du FIPHP pour le siège ergonomique de la comptable
- l'autorisation donnée au Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Les élus siégeant au Bureau souhaitent analyser les devis en réunion. Les documents leur seront transmis et analysés le 14 octobre 2019.

2/ Décision modificative de budget n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2019,
Considérant le plan d'investissements SMECRU (ci-dessus),



Considérant le versement forfaitaire effectué par la région en 2018 pour solde de deux actions entraînant un trop perçu qu'il convenait de rembourser,
Considérant que les crédits des chapitres 20, 21 et 67 se révèlent insuffisants,
Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le Président propose la décision modificative n° 2 suivante :

| BUDGET PRINCIPAL | | | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Chapitre/article/désignation | DEPENSES | | RECETTES | |
| | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits |
| Chapitre 67 : charges exceptionnelles | | | | |
| art. 673 : titres annulés (sur ex antérieurs) | 2 500 € | | | |
| Chapitre 022 : dépenses imprévues | | 2 500 € | | |
| TOTAL | 2 500 € | 2 500 € | 0 € | 0 € |

| BUDGET PRINCIPAL | | | | |
|--|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Chapitre/article/désignation | DEPENSES | | RECETTES | |
| | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits |
| Chapitre 20 : immobilisations incorporelles | | | | |
| art. 2051 : logiciels | 1 000 € | | | |
| Chapitre 21 : immobilisations corporelles | | | | |
| art. 2158 : matériel et outillages techn | 0 € (crédit existant) | | | |
| art. 2182 : matériel de transport | 40 000 € | | | |
| art. 2183 : matériel de bureau et informatique | 5 000 € | | | |
| art. 2184 : mobilier | 1 000 € | | | |
| Chapitre 23 : immobilisations en cours | | | | |
| art. 2318 : autres immos corporelles en cours | | 47 000 € | | |
| TOTAL | 47 000 € | 47 000 € | 0 € | 0 € |

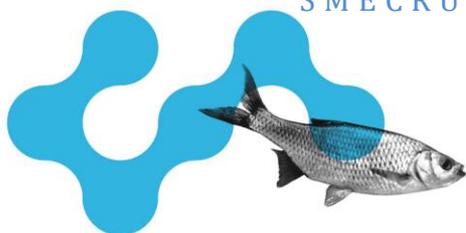
Entendu l'exposé, après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n° 2 proposé ci-dessus,
- Et **PREND ACTE** que cette décision n'engendre pas d'augmentation de dépense aux sections de fonctionnement et d'investissement au Budget principal de l'exercice 2019.

4/Animation DOCOB, année 2020

Pour poursuivre les actions engagées depuis 2016 pour l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 les Ussegés, le SMECRU devra répondre à l'appel à candidature « 7.63 N. Animation des DOCOB Site Natura 2000 ».

Le programme d'activités 2020 pour l'animation du DOCOB s'élève à un montant de **19**



911,53 € TTC et comprendra :

- **Masse Salariale :** **14 271,53 € TTC**
80 jours consacrés à l'animation du site, réalisée en interne par la chargée de projet Natura 2000 (sensibilisation et communication, intégration des enjeux de conservation aux documents d'urbanisme, suivi et restauration des HIC et EIC, etc.)

- **Des prestations de services :** **1 110 € TTC**
 - Animations scolaires
 - SARL Saules et Eaux **2 430 € TTC**

- **Frais de déplacements et de structure (15%)** **2 190 € TTC**

Pour info : les missions de l'agent en charge de l'animation Natura 2000 seront élargies en 2020. En effet, le périmètre initial du site Natura 2000 « les UsseS » est en cours d'extension au profit de l'écrevisse des torrents. Cette extension concernera le sous bassin versant du ruisseau du Saint-Pierre.

Cet élargissement du périmètre s'accompagnera et nécessitera la définition d'un document d'objectifs (DOCOB), document listant les actions à mener sur le périmètre nouvellement inclus dans le site Natura 2000 « les UsseS ». La définition d'un tel s'appuiera sur la coordination de marchés menant à la réalisation des diverses études etc.

Afin de poursuivre les opérations engagées, il est proposé de solliciter auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes une **subvention d'un montant de 19 911,53€ TTC** au titre de l'Animation du DOCOB, à un taux de 100% d'aides publiques. Les demandes de subvention au titre de l'animation 2020 doivent être déposées avant le 10 octobre 2019.

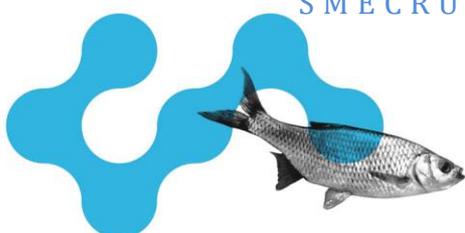
Ce programme d'actions et son montant seront intégrés dans la programmation des activités et le budget global du SMECRU pour l'année 2020.

Après avoir débattu, le comité syndical valide à l'unanimité :

-Approuve le plan de financement de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 les UsseS pour l'année 2020.

-Autorise le Président à solliciter l'Union Européenne, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat pour l'engagement d'une subvention pour l'animation du site Natura 2000 « Les UsseS », dont le montant s'élève à 19 911,53 € TTC.

-Autorise le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente



Il est proposé l'installation d'une plaque au niveau de la dernière buse aval du Saint Pierre, au lieu-dit Mons, à Vanzy. Le devis comprend la réalisation de la tôle et sa pose par la SARL Saules & Eaux et sera d'une dimension de 3.53m de large avec des ailes de retour sur 70 cm de chaque côté. La plaque permet le transit sédimentaire.



Exemple de plaques sur d'autres cours d'eau.

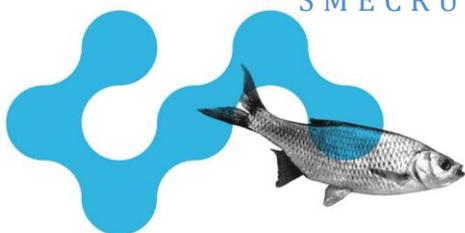
Informations :

1. Prolongation du Contrat de Travail de Mme S. CAYRAC

Le SMECRU emploie un fonctionnaire à temps partiel (80%) sur un poste d'assistant de gestion pour remplir les missions administratives et comptables de la structure.

Cet agent a :

- été placé en congés maladie du 06-11-2018 au 05-02-2019,
- puis a repris ses fonctions à mi-temps thérapeutique (50%) du 06-02-2019 au 04-09-2019,
- enfin en date du 05-09-2019, a repris son activité à temps complet selon les modalités de l'arrêté 2018-008 qui lui autorise un temps partiel (80%).



Compte tenu de :

- la nécessité d'apurer le solde de congés (congés non pris en 2018 + congés 2019) de l'agent du SMECRU embauchée sur le poste d'assistant de gestion,
- pouvoir assurer durant les congés de l'agent du SMECRU, l'ensemble des missions comptables rattachées au poste,

le Président a décidé de prolonger le contrat de Mme Stéphanie CAYRAC à raison de 7 heures (au lieu de 10 heures : durée assurée par l'intéressée pendant le mi-temps thérapeutique de l'agent du SMECRU) jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour information : lors de l'établissement du budget primitif 2019, cette variable avait été prise en compte, en raison de l'absence de visibilité quant à l'évolution de l'état de santé de l'agent SMECRU.

2. Décision n°2019-09-01 avenant marché public Teractem – fiche-action DF1 Stratégie foncière

Modification de l'article 7.1 du CCAG du marché public n°2018-02 pour permettre le paiement d'acompte au fil de l'avancement des prestations

3. Décision relative à l'attribution du marché bilan du Contrat de Rivières

4 offres ont été réceptionnées dans les temps. Après analyse, la CAO réunit le 03 octobre 2019 à 17h30 a décidé d'attribué le marché à la société OTEIS.

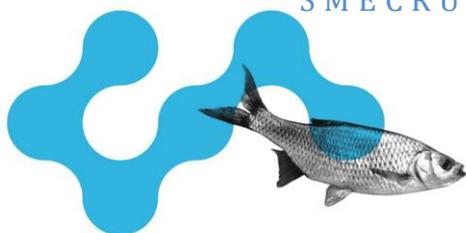
4. Convention de stage Vanessa Pollet

Vanessa Pollet, étudiante en BTSA Gestion et Protection de la Nature sera accueillie du 14/10 au 31/10 pour mettre en place un protocole de suivi sur le muscardin (*Muscardinus avellanarius*), au sein de la zone nord du site Natura 2000 (secteurs Mons /Pont Rouge/Vorziers). Elle sera encadrée par Fanny Seyve.

5. La concertation citoyenne sur le manque d'eau Alerte à Malib'Usse présentée par le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) à un sommet de chefs d'Etat le 20 septembre 2019.

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays.

Le PFE avait sollicité le SMECRU via l'IRSTEA (organisme de recherche en charge du suivi de la concertation citoyenne : Alerte à Malib'Usse) pour faire des récits d'expérience à mettre en avant dans la perspective d'un sommet entre chefs d'Etat le 20 septembre dernier. Retrouvez cette fiche sous :



<https://www.partenariat-francais-eau.fr/leau-au-coeur-du-changement-accelerer-pour-atteindre-les-objectifs-de-developpement-durable/#histoires>

6. Projet d'avenant au marché de travaux continuité écologique 2018-04 : augmentation des coûts.

Le marché 2018-04 porte sur des travaux de continuité écologique sur la Férande et sur les UsseS au niveau du Pont de Châtel.

Ces travaux concernent la tranche ferme du marché, initialement évaluée à 117 830 € HT.

Le coût de cette tranche ferme est augmenté pour les raisons mentionnées ci-après et nécessite, donc la rédaction d'un avenant.

- Travaux sur Chatel : + 3 946 € HT.
Matériaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'aménagement + heures en régies utilisées pour la refaction du chemin d'accès.
- Travaux sur la Férande :
 - + 7 500 € HT : matériaux supplémentaires à la réalisation de l'aménagement.
 - + 1 320 € HT : refaction voirie à l'entrée et à la sortie du pont.
 - + 4 208 € HT : revégétalisation des berges, garantie et entretien pendant 1 an pour en assurer la reprise. Ce poste n'avait initialement pas été prévu sur l'aménagement de la Férande, mais l'emprise travaux a été plus importante que prévu.

7. Propositions statutaires pour le SMECRU en vue de l'organisation de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant.

Une lecture du projet statutaire est faite en séance.

La séance est levée à 21h15

